

Le 26 novembre 2021

## Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria 2e étage, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Joelle Cardinal Avocate

Hydro-Québec- Affaires juridiques 4º étage 75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél.: 514 289-2211, poste 5211

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage

cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

Dossier Régie: R-4045-2018 Phase 3

Notre référence R056133

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-148 rendue par la Régie de l'énergie le 17 novembre 2021, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») dépose le texte modifié du Tarif CB et des *Conditions de service* pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs conformément aux exigences contenues à la décision précitées, pour approbation, comme pièce **HQD-12**, **document 1**. Cette pièce contient également sa proposition d'amendement de l'annexe I, tel qu'ordonné par la décision de la Régie.

En ce qui a trait au guichet unique, le Distributeur précise qu'il travaille déjà à mobiliser les équipes afin de démarrer le processus d'attribution du solde du Bloc dédié dans les meilleurs délais. De façon plus précise, le Distributeur prévoit à ce stade que le guichet unique pourrait être prêt d'ici la fin du premier trimestre de 2022. Il souligne par ailleurs qu'il s'assurera de faire des annonces publiques claires pour annoncer la date de lancement du guichet unique, et ce, en temps opportun avant son lancement.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

## **JOELLE CARDINAL**

c. c. Intervenants (par courriel seulement)